

COMMUNE D'ANGLARS-NOZAC

Conseil Municipal Réunion du 24 avril 2014

Présents : Pascal Salanié, Pascal Pavan, Serge Bazin, Christiane Verdier, Marie Ayzac, Frédéric David, Nelly Espagnat, Guillaume Miard, Joëlle Montagne, Pierre Vatin, Francine Vielmon

Point n°1 :

Modification affectation résultat 2013 et report

RAR : dépenses : 79 274.53 ; Recettes : 95 470.57

RESULTATS A REPENDRE AU BP 2014			
SECTION	COMPTE	DEPENSE	RECETTE
FONCTIONNEMENT	002		53 954,09 €
INVESTISSEMENT	001	26 654,12 €	
	1068		47 701,28 €

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 2 :

Vote des 4 taxes communales

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de voter les taux des 4 taxes afin de les insérer au Budget Primitif communal 2014. Afin de prendre en compte l'augmentation de nouvelles charges afférentes au budget communal, il est proposé une augmentation uniforme appliquée sur les 4 taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide des taux suivants pour l'année 2013 :

Taxe d'habitation : 8,38

Foncier bâti : 8,67

Foncier non bâti : 70,34

CFE : 13,09

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 3 :

BP 2014 CCAS

Fonctionnement : 674.86

Investissement : 0.00

VOTE : POUR 4 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 4 :

BP 2014 COMMUNE

Fonctionnement : 293 745.50

Investissement : 304 716.87

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 5 :

BP 2014 ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : 12 024.94

Investissement : 5 556.95

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 6 :

BP 2014 EAU

Fonctionnement : 76 606.59

Investissement : 38 996.69

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 7 :

DELEGUES SYDED

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en séance en date du 30/10/2013, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au SYDED pour la compétence « Assainissement ».

Conformément aux règles de représentativité prévues dans les statuts du SYDED du Lot, chaque commune ou groupement de communes adhérent est représenté par 1 délégué titulaire par tranche entamée de 2 000 abonnés (sur la base du nombre d'abonnés connu à la date d'installation du Comité Syndical).

Ainsi, notre collectivité sera représentée au SYDED par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, appelé à siéger en cas d'empêchement du titulaire (nombre d'abonnés pris en compte 37).

Le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature. Madame Christiane VERDIER, Madame Joëlle MONTAGNE, se déclarent candidates. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de désigner :

- Madame Christiane VERDIER comme déléguée titulaire, et Madame Joëlle MONTAGNE, comme déléguée suppléante.

Point 7 :

RAPPORT SYMICTOM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SYMICTOM a fait parvenir le rapport sur le service de collecte des OM et SPANC 2013 et en fait lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce rapport.